

C'est avec ces remarques que je vous remercie de donner suite à la requête du Conseil d'Etat.

Le Président. Je vous informe que si vous acceptez ce postulat, je ferai un 2e vote pour savoir si vous vous contentez du rapport présenté par le Conseil d'Etat ou si vous souhaitez un rapport plus circonstancié.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Je crois que c'est juste, selon mon collègue Ducotterd, que tout le monde, en principe, est d'accord avec le rapport. Puisqu'on a reçu un certain nombre de réponses, on n'a pas besoin de faire un deuxième vote.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 8. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rosier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP). *Total: 5.*

– La réponse du Conseil d'Etat est considérée comme rapport.

Motion M1060.08 Stéphane Peiry (compensation annuelle et intégrale des effets de la progression à froid)¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, il faut peut-être rappeler qu'une compensation des effets de la progression à froid n'est pas une baisse d'impôts. En effet, on parle de progression à froid lorsqu'une personne est soumise à un taux d'imposition plus élevé, uniquement parce que son salaire a augmenté via la compensation du renchérissement. En d'autres termes, ce contribuable doit alors payer d'avantage d'impôts alors que son pouvoir d'achat est resté le même. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, une compensation annuelle des effets de la progression à froid serait une réponse parmi d'autres pour atténuer les conséquences de la crise sur les ménages et permettrait sans doute de juguler en partie la crise de consommation qui pointe son nez en Suisse également. L'activité économique repose pour une bonne partie sur la consommation intérieure et en renonçant à ce type d'adaptation, on laisse de côté un outil essentiel à la disposition des pouvoirs publics.

S'il est vrai que l'inflation a fortement fléchi au quatrième trimestre 2008, sans doute à la suite de la contraction des prix de l'énergie, on n'est toutefois pas à l'abri d'un retour rapide de celle-ci, retour qui pourrait encore être accentué par la masse monétaire actuellement en circulation.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait abstraction de considérations économiques et nous explique le défaut de cette motion par la problématique des arrondis sur l'adaptation des déductions sociales qui résulteraient d'une telle compensation annuelle. Je m'étonne cependant qu'il ne prenne pas en compte la possibilité d'une adaptation sur le barème. Pratiquement tous les cantons en Suisse, mise à part trois d'entre eux, corrigent les effets de la progression à froid sur le barème. La correction sur les déductions sociales est aussi possible, mais la correction du barème est plus simple et ne revêt pas de difficultés particulières, en tous les cas pas de problèmes d'arrondis.

Ceci dit et je m'en réjouis, le Conseil d'Etat se déclare néanmoins favorable à un assouplissement des règles actuelles, notamment en réduisant le seuil déclenchant l'adaptation et en proposant une compensation au moins tous les trois ans. Cette dernière règle va dans la bonne direction et mérite d'être saluée, mais fixer le seuil de l'indice suisse des prix à la consommation cumulé à 5% contre 8% aujourd'hui est encore trop élevé à mes yeux.

Le Conseil d'Etat se déclare prêt à élaborer un projet de loi. Je le prends au mot, en retirant ma motion. Toutefois, dans le but d'éviter que cette bonne intention ne finisse en vœux pieux, je dépose aujourd'hui une nouvelle motion invitant le Conseil d'Etat à assouplir sa pratique de la compensation de la progression à froid, notamment en l'harmonisant avec la pratique fédérale. En effet, le Conseil fédéral a préconisé le mois der-

¹ Déposée et développée le 5 septembre 2008, *BGC* p. 1655; réponse du Conseil d'Etat le 20 janvier 2009, *BGC* p. 352.

nier de fixer le seuil de renchérissement déclenchant l'adaptation à 3%. Le taux de 3% est d'ailleurs soutenu au niveau fédéral par le PDC et la gauche. J'espère pour ma part que leurs coreligionnaires et leurs camarades fribourgeois en feront de même.

Avec un seuil à 3% et une compensation au moins tous les trois ans, on peut en effet admettre que les effets de la progression à froid seront sensiblement réduits, du moins par rapport à la situation qui prévaut aujourd'hui dans notre canton.

Avec ces considérations, je confirme, M. le Président, le retrait de ma motion.

- La motion est retirée par son auteur.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron (système de contrôle interne)¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je remercie le Conseil d'Etat pour sa proposition d'accepter notre postulat. On le constate dans sa réponse, après Genève, le canton de Neuchâtel est sur le point d'introduire un système de contrôle interne standardisé. A Fribourg, nous n'en sommes pas encore là mais l'engagement d'un collaborateur chargé du SCI au Service cantonal des contributions démontre que l'on prend conscience des enjeux que cela revêt, notamment pour un grand service tel que le SCC.

A mon sens, le système de contrôle interne doit être un outil de gestion important pour toute collectivité d'une certaine taille. Par ailleurs, on considère un SCI efficace comme l'un des piliers d'une bonne gouvernance. Les coûts des contrôles doivent être comparés à leur utilité; celle-ci découle finalement du juste équilibre entre les risques et les coûts, l'objectif du SCI étant de réduire les risques à un niveau acceptable pour nous. Si un SCI efficace avait été en place ces dernières années au Service des ponts et chaussées, nous pouvons légitimement penser que les surcoûts de la H189 auraient été détectés beaucoup plus tôt et qu'en conséquence, ils n'auraient peut-être pas atteint le niveau que nous connaissons.

Tout cela pour dire qu'en matière de contrôle, il ne faut pas se focaliser sur le «combien cela va-t-il nous coûter?» mais plutôt sur l'utilité du contrôle même si la rentabilité économique d'un système de contrôle interne est par définition difficile à chiffrer. Je dirais même qu'il est plus facile de le chiffrer lorsqu'il n'existe pas; les surcoûts de la H189 étant, en l'espèce, un exemple probant.

Le Conseil d'Etat propose de prendre en compte les premières expériences du préposé au contrôle interne au Service cantonal des contributions avant de rendre son rapport; cela peut se comprendre et sembler

pragmatique mais reportera aussi à 2011 seulement la décision entre un SCI généralisé et une solution plus individuelle par service ou par département.

Dans l'intervalle, il me semble important de développer une sensibilité au contrôle dans tous les services importants de l'Etat. La séance d'information organisée en mai 2008 par l'inspection des finances va dans ce sens mais il me semble nécessaire d'aller plus loin encore dans cette voie. Il faut que les chefs de service prennent conscience de la nécessité d'un système de contrôle performant au sein de leur service. A l'exemple du SCC, cela pourrait débiter avec les services enregistrant d'importants flux financiers.

Avec ces quelques considérations, je vous prie, à l'instar du Conseil d'Etat, d'accepter notre postulat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat das vorliegende Postulat von den Kollegen Peiry und Mauron zur Kenntnis genommen und unterstützt das Postulat mit folgenden Bemerkungen: Anordnen ist das eine, Kontrolle, korrigieren ist die Sicherheit. Oder anders ausgedrückt: KKK – Kommandieren/anordnen, kontrollieren, korrigieren. Standard-Pflichtenhefte genügen vermutlich nicht. Deshalb sind wir der Meinung, dass das Postulat seine Berechtigung hat. Aus den begründeten Antworten des Staatsrates ist zu entnehmen, dass er selber zugibt, dass zwar die IKS vorhanden ist, aber das Kontrollverfahren noch neu formuliert werden muss. Bekanntlich ist ja Einsicht die beste Lehre. Die H189 lässt grüssen. Unsere Fraktion ist auch erfreut, dass der Staatsrat alles daran setzen wird, dass die Anwendung der Kontrollsysteme directionsübergreifend sein wird. Wir finden die Einstellung eines IKS-Verantwortlichen einen guten Entscheid des Staatsrates und ich bin gespannt auf den Bericht Ende 2010.

Ich habe noch eine Frage: Was sind für den Staatsrat die grössten Dienststellen? Sind das Dienststellen oder Direktionen oder andere Anstalten?

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat de nos collègues Peiry-Mauron. Nous sommes convaincus qu'un système de contrôle interne au niveau des services de l'Etat doit être mis en place. Nous constatons que le Conseil d'Etat a déjà fait appel à 2 intervenants externes pour faire une analyse sur la mise en place d'un système de contrôle interne. De plus, un poste de travail avait été prévu dans les budgets 2009 et un collaborateur a déjà été engagé pour la mise en place d'un système interne au niveau du Service cantonal des contributions. Le Conseil d'Etat est d'accord d'établir un rapport suite à ces différentes analyses. Il s'agira de voir ce rapport qui nous dira si un système uniforme au niveau de tous les services doit être mis en place ou non. Aussi, le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat avec la demande de prolongation du délai de réponse pour fin 2010.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup de sérieux le postulat de nos collègues Peiry/Mauron demandant au Conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'un contrôle interne généralisé. Notre groupe constate,

¹ Déposé et développé le 7 novembre 2008, BGC p. 2298; réponse du Conseil d'Etat le 17 février 2009, BGC p. 523.